

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE & JEU PROVENCAL

13 rue trigance, 13002 MARSEILLE - Tél : 04.91.14.05.80 / Fax : 04.91.90.96.89

Marseille, le 27 juin 2011

TROPHEE DES VILLES 2011

À l'attention de Mesdames et Messieurs les Présidents de Comités Départementaux de la FFPJP et de la Fédération Monégasque de Pétanque.

Cette année, le **TROPHÉE DES VILLES** se déroulera à **NEVERS (58)**, les **25, 26 et 27 novembre 2011**. (Vous trouverez ci-joint le cahier des charges).

Si vous souhaitez qu'une équipe de votre Comité représente une ville de votre département (**grande et connue**) dans cette épreuve, merci de bien vouloir prendre connaissance de ce document, puis de le renvoyer **complet**, paraphé, signé et tamponné avec cachet de votre Comité (**impérativement**) à l'adresse suivante, avant **le 1^{er} septembre 2011** :

QUARTERBACK

A l'attention de Maryan BARTHELEMY

2 Boulevard Louis Frangin, 13 005 Marseille

Aucun dossier ne sera étudié si une des pièces demandées est manquante ou si le dossier parvient à Quarterback après le 1^{er} septembre.

Tous les dossiers qui parviendront **complets et dans les temps** seront étudiés par le comité de sélection du Trophée des Villes. Nous insistons sur le fait que la ville choisie doit être grande et connue. Ceci sera pris en considération dans le choix final afin de satisfaire au mieux les diffuseurs TV.

La ville de **NICE**, tenante du titre, la ville de **NEVERS** et une autre **ville de la Nièvre** seront sélectionnées d'office sous réserve que les dossiers d'inscription arrivent avant la date limite.

Le comité de sélection déterminera les 29 autres équipes, il se réunira début septembre 2011.

Toutes les équipes seront constituées de 4 joueurs « masculins » dont un joueur de moins de 22 ans (**né après le 1^{er} janvier 1989**) et d'un **coach qui sera obligatoirement un éducateur diplômé** dans son département ou dans sa ligue si le CD n'en a pas.

IMPORTANT : Seule la licence 2011 sera acceptée. Tout joueur mutant entre la date d'inscription et la date de la compétition ne pourra pas participer au TROPHEE DES VILLES 2011.

Vous devrez également nommer 2 joueurs remplaçants (**dont un moins de 22 ans**) afin de pallier à une éventuelle absence d'un des joueurs titulaires. Seuls les joueurs pré-inscrits nominativement sur la fiche d'inscription pourront remplacer une défection. Le certificat médical ou une attestation d'employeur seront à présenter aux délégués de la compétition en cas d'absence de joueurs titulaires.

L'inscription devra être accompagnée d'un chèque du Comité Départemental (**impérativement**) d'un montant de **800 euros** à l'ordre de la société QUARTERBACK.

Votre inscription comprend :

- **3 nuitées pour 5 personnes** dans des hôtels 2 étoiles (2 twin et 1 single, petits déjeuners compris)
- les **repas pour 5 personnes pour 5 services** : du vendredi midi au dimanche midi inclus
- **2 jeux de 5 polos** (pour les 4 joueurs et le coach) floqués au nom de la ville représentée

Un **concours complémentaire** sera organisé à l'issue des 1/8^{ème} de finale, afin de donner du temps de jeu supplémentaire aux joueurs. Ce concours en triplettes débutera le samedi 26 novembre à partir de 9h avec un remplacement possible en cours de partie (1 fois) et à chaque tour.

De plus, en parallèle du Trophée des Villes, **un concours de tir de précision** sera organisé. Chaque coach désignera un joueur de son équipe qui participera à ce concours de tir.

Le Trophée des villes étant considéré comme un véritable Championnat de France d'hiver de pétanque par équipe, chaque Comité Départemental se doit de faire **la meilleure sélection possible** et doit veiller à la représentativité des joueurs. **Les équipes doivent être sélectionnées par la commission technique et sportive départementale** ou un comité de sélection départemental.

Afin que chaque équipe puisse évoluer à son meilleur niveau, QUARTERBACK prend en charge l'hôtellerie du jeudi soir au samedi soir inclus et la restauration du vendredi midi au dimanche midi inclus. Cependant, les repas du jeudi soir restent quant à eux à la charge de chaque délégation.

La liste officielle des **32 villes retenues sera publiée au plus tard le 1er octobre 2011 sur le site officiel du TROPHEE DES VILLES (www.tropheedesville.fr) et sur le site de la FFPJP (www.ffpjp.info).**

Vous pourrez obtenir tout renseignement complémentaire auprès de la société QUARTERBACK dont les coordonnées figurent sur le document annexé.

Sportivement,

Les organisateurs du Trophée des Villes

TROPHÉE DES VILLES 2011 LE CAHIER DES CHARGES

LE CONCEPT

32 équipes de 4 joueurs (**dont un joueur de moins de 22 ans**) représentent chacune une ville de leur département.

Les 4 joueurs doivent être licenciés dans le même Comité Départemental sans obligation d'appartenir au même club ou d'être licenciés dans la ville pour laquelle ils jouent.

L'organisateur est QUARTERBACK et la FFPJP est le garant sportif du Trophée des Villes.

LA FORMULE

Chaque match débute par deux parties simultanées en doublettes librement constituées par **le coach** de chaque équipe. L'ordre des rencontres est déterminé par tirage au sort. Chaque victoire en doublettes rapporte 1 point.

Le match se poursuit par une partie en triplettes rapportant 2 points.

En cas d'égalité à l'issue de ces trois parties, les équipes seront départagées par un concours de tir auquel participeront les 4 joueurs de chaque équipe.

Lors de la partie en triplette, le 4ème joueur peut remplacer un des 3 titulaires (même système que lors des Championnats du Monde, à savoir : un seul changement pendant la partie entre 2 mènes).

Le tir sera organisé de la façon suivante : chacun des 4 joueurs de l'équipe tire une boule à 6m, 7m, 8m et 9m, en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse.

DROITS

Chaque équipe aura droit à un « sponsor » sur son maillot à l'exception de ceux pouvant entrer en concurrence avec les annonceurs du Trophée des Villes (OBUT, Sport+, MMA, AFONEMOBILE) ainsi que les marques d'alcool, de tabac et de textile.

Un emplacement de 24 cm² MAXIMUM est autorisé sur la manche droite des maillots des joueurs.

Ce sponsor est bien entendu un sponsor pour l'équipe et non un sponsor individuel.

L'autorisation de QUARTERBACK devra avoir été obtenue au préalable avant apposition de quelque logo que ce soit sur les maillots.

HEBERGEMENT

Deux chambres twin avec petit-déjeuner pour les 4 joueurs et une chambre single avec petit-déjeuner pour le coach, seront réservées par QUARTERBACK pour 3 nuits, à savoir du jeudi soir au samedi soir inclus pour toutes les équipes.

Les suppléments (mini-bar, téléphone ou autres) seront à la charge des joueurs.

Les équipes ne désirant arriver que le vendredi matin sont priées de le mentionner dans la fiche d'inscription (page 9).

RESTAURATION

Les repas des joueurs seront pris en charge par QUARTERBACK du vendredi midi au dimanche midi inclus. **Le repas du jeudi soir ne sera pas pris en charge.**

VETEMENTS

Chaque joueur se verra remettre 2 polos manches longues marqués au nom de la ville qu'il représente.

Chaque équipe devra jouer avec des pantalons identiques (pas de jean ou de survêtement, sous peine de disqualification). QUARTERBACK ne fournit pas les pantalons.

Les joueurs pourront porter une casquette sans motif publicitaire ou la casquette officielle du Trophée des Villes, fournie par QUARTERBACK.

MATERIEL

OBUT étant le fournisseur officiel du Trophée des Villes, il a l'exclusivité de la visibilité sur le site. Des jeux de boules de cette marque, **de finition soit satinée chromée soit noire matte**, seront remis aux joueurs pour les parties filmées puis conservés par QUARTERBACK.

Néanmoins les joueurs sous contrat avec une marque concurrente pourront jouer avec les boules de leur choix, mais ils devront se présenter avec des jeux neufs lors des parties filmées. S'ils ne sont pas en mesure de respecter cette clause, ils joueront avec des boules OBUT.

MICROPHONES

Tous les joueurs s'engagent à évoluer avec un micro-cravate HF pour les parties filmées.

FRAIS DE PARTICIPATION

Chaque équipe devra verser un droit d'engagement de **800 €**, par chèque libellé à l'ordre de QUARTERBACK. Ce chèque sera à joindre à l'inscription.

Merci de joindre également une photo d'identité de chaque joueur et du coach (avec le nom de la personne au dos de la photo). Pour des raisons pratiques, toute correspondance sera adressée au coach de l'équipe avec un double envoyé au Comité Départemental.

PARIS EN LIGNE

Pour la première fois, le Trophée des Villes devrait être soumis aux paris en ligne. A ce titre, plusieurs dispositions sont à prendre en compte par le Comité Départemental, le coach et les quatre joueurs. **Il est important que chaque équipe, joueur, coach et personnel accompagnant prenne connaissance du présent règlement.**

- **Extrait du Règlement Administratif et Sportif de la F.F.P.J.P.**

Dispositions particulières relatives aux paris sportifs :

Article 1 : Mises

Les acteurs des compétitions à savoir les joueurs, arbitres, délégués officiels, salariés et de façon générale toutes personnes ayant un lien contractuel avec la F.F.P.J.P., QUARTERBACK ou la F.I.P.J.P., ne peuvent engager à titre personnel directement ou par personnes interposées des mises sur des paris reposant sur une compétition ou manifestation sportive, organisée ou autorisée par la Fédération, dès lors

qu'ils y sont intéressés directement ou indirectement, notamment du fait de leur participation ou du lien de quelque nature qu'il soit avec cette compétition ou manifestation sportive. Cette interdiction porte sur les compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la fédération ainsi que sur leurs composantes et notamment une phase de jeux et/ou une épreuve.

Article 2. Divulgation d'informations

Les acteurs de la compétition ne peuvent communiquer à des tiers des informations privilégiées obtenues à l'occasion de leur profession ou de leurs fonctions, et qui sont inconnues du public.

Article 3. Atteintes à l'éthique sportive

Nulle personne ne doit porter atteinte à la morale, à l'éthique, à la déontologie ou l'esprit sportif des compétitions objets des paris, ni porter atteinte à l'image et à la réputation de la discipline.

Article 4. Dispositions communes

Toute violation des présentes dispositions pourra entraîner des sanctions dans les conditions prévues par le Règlement Disciplinaire de la F.F.P.J.P.

- **Extrait du Code de sanction disciplinaire de la F.F.P.J.P.**

- CATEGORIE 9** (infractions spécifiques aux paris en ligne)

- Mises d'acteurs de compétitions à savoir les joueurs, arbitres, délégués officiels, salariés et de façon générale toutes personnes ayant un lien contractuel avec la F.F.P.J.P
- Divulgation d'informations à tiers
- Atteintes à l'éthique sportive

La Commission Fédérale, compétente pour cette catégorie, fixera la sanction appropriée au vu des pièces du dossier dans le respect du principe de proportionnalité.

PROGRAMME

Jeudi 24 novembre

Avant 19H00 IMPERATIF : Accueil des équipes, dépôt des licences et remise des tenues vestimentaires

19H30 : Tirage au sort et apéritif de bienvenue

Vendredi 25 novembre

8h30 : Photos officielles des 32 équipes

9h00 : Doublettes des 16^{ème} de finale (haut de tableau)

10h30 : Doublettes des 16^{ème} de finale (bas de tableau)

12h30 : Triplettes des 16^{ème} de finale (haut du tableau)

14h00 : Triplettes des 16^{ème} de finale (bas du tableau)

A partir de 15h30 : 1/8^{ème} de finale en doublettes puis triplettes

A partir de 17h30 : Éliminatoire du concours de tir de précision

20h00 : Doublettes du 1^{er} 1/4 de finale suivies des doublettes du 2^{ème} 1/4 de finale /

Samedi 26 novembre

8h : Doublettes du 3^{ème} 1/4 de finale suivi des doublettes du 4^{ème} 1/4 de finale

9h : Début du concours complémentaire

11h : Triplettes des quatre 1/4 de finale

A partir de 19h30 : Doublettes des deux 1/2 finales

Dimanche 27 novembre

9h : Triplette de la 1^{ère} demi-finale

10h30 : Triplette de la 2^{ème} demi-finale

14h : Finale : doublettes et triplettes

**QUARTERBACK SE RESERVE LE DROIT DE MODIFIER LES HORAIRES
POUR LES BESOINS DU TOURNAGE TV**

DOTATION DU CONCOURS PRINCIPAL

Montant total	13 600 €
Équipe victorieuse	4 000 € + Trophées individuels + Trophée des Villes
Équipe finaliste	2 800 € + Trophées individuels
Équipes demi-finalistes	1 600 €
Équipes quart de finalistes	900 €

Les paiements seront effectués par chèque nominatif pour chacun des joueurs, 72 heures après la finale.

CONCOURS COMPLEMENTAIRE

Afin d'offrir du temps de jeu supplémentaire aux joueurs du Trophée des Villes, un concours complémentaire sera organisé pour les perdants des 1/16^{ème} et 1/8^{ème} de finale.

Pour cause de disponibilité des terrains, ce concours se déroulera en triplettes. Les changements de joueurs seront possibles à chaque tour et 1 fois par partie.

Le JOUEUR -22 ANS devra **IMPERATIVEMENT** être titulaire dans la formation de départ **et ce pour un minimum de 3 mènes.**

1^{er} tour

Le premier tour débutera le samedi 26 novembre à partir de 9h et rassemblera les 16 équipes éliminées en 1/16^{ème} de finale du Trophée des Villes. Ces 16 équipes se rencontreront selon le tirage au sort des 1/16^{ème} de finale du Trophée des Villes.

2^{ème} tour

Le deuxième tour rassemblera :

- les 8 gagnants du premier tour du concours complémentaire
- les 8 perdants des 1/8^{ème} de Finale du Trophée des Villes

Il y aura un tirage au sort intégral pour ce tour. Ce tirage au sort déterminera le tableau pour la suite de la compétition.

Le programme du concours complémentaire vous sera communiqué sur place.

DOTATION DU CONCOURS COMPLEMENTAIRE

Montant total :	2 800 €
Équipe victorieuse :	1 200 €
Équipe finaliste :	800 €
Équipes demi-finalistes :	400 €

CONCOURS DE TIR DE PRECISION

Un concours de tir de précision sera également organisé en parallèle du Trophée des Villes. Ce concours de tir se déroulera selon la même formule que les Championnats du Monde de tir et son règlement y référant. Les résultats seront homologués.

Participants

- Un tireur par équipe (soit 32 tireurs) complétés par 4 tireurs du comité de la Nièvre (58) choisis par le Partenaire Local.

Eliminatoires

Les 36 tireurs se présenteront aux éliminatoires du concours de tir le vendredi 25 novembre à partir de 17h30.

Les joueurs ayant effectué les 8 meilleures performances seront qualifiés pour les ¼ de finale.

Tableau

Pour les ¼ de finale :

Match 1 : le 1^{er} contre le 8^{ème}

Match 2 : le 2^{ème} contre le 7^{ème}

Match 3 : le 3^{ème} contre le 6^{ème}

Match 4 : le 4^{ème} contre le 5^{ème}

Pour les ½ finale :

Le vainqueur du match 1 contre le vainqueur du match 4

Le vainqueur du match 2 contre le vainqueur du match 3

DOTATION DU CONCOURS DE TIR DE PRECISION

Montant total :	1 000 euros
vainqueur :	400 euros
finaliste :	200 euros
½ finalistes :	100 euros
¼ de finalistes :	50 euros

Après avoir pris connaissance du cahier des charges du **Trophée des Villes 2011**, nous nous engageons, en qualité de Président de Comité Départemental et de coach de l'équipe de, à accepter le contenu de ce document et à respecter tous les points signifiés.

Nous nous engageons également à transmettre les informations contenues dans ce cahier des charges à l'ensemble de l'équipe et notamment les dispositions concernant les paris en ligne.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » et cachet du Comité Départemental

Le Président du CD

Le coach

Document à retourner à QUARTERBACK avant le 1er septembre 2011

Les dossiers parvenant à QUARTERBACK après le 1^{er} septembre 2011 et les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération. De même, si plusieurs inscriptions par Comité Départemental sont envoyées, aucune de ces inscriptions ne sera prise en considération.

Ne pas oublier d'envoyer :

- les photos des joueurs et du coach
- la fiche d'inscription remplie
- un chèque de 800€ libellé à l'ordre de QUARTERBACK
- le document complet paraphé et signé + tampon du Comité Départemental.

VOS CONTACTS

MARYAN BARTHELEMY

06 62 15 72 95

barthelemy@quarterback.fr

JULIEN CLERC

06 27 47 18 74

clerc@quarterback.fr

SARAH PHAM

06 17 30 44 79

pham@quarterback.fr

QUARTERBACK

04 91 53 71 16 / Fax : 04 91 42 41 36

2 boulevard Louis Frangin

13005 Marseille

FICHE D'INSCRIPTION

Département :

Ville :

Nom et prénom du coach :

Adresse postale du coach :

Numéro de téléphone portable du coach :

Numéro de téléphone fixe du coach :

Adresse mail du coach :

Adresse mail du Comité Départemental :

	Nom et prénom	Numéro de licence	Date de naissance	Taille polo	Marque de boules	Poids et diamètre des boules
Joueur 1						
Joueur 2						
Joueur 3						
Joueur - 22						
Coach						
Remplaçant						
Remplaçant - 22						

Hôtellerie : Jeudi 24 novembre (rayer la mention inutile) :

Dormira

Ne dormira pas